

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/37

Séance du 15 septembre 2023

Nombre de membres :
En exercice :.....14
Présents :.....13
Votants :.....14

Résultat du vote :
Pour :.....14
Contre :.....00
Abstention :.....00

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 1er septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents excusés : Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à M. Robert DESBORDES).

Mme Marie-Pascale FRUGIER a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR
LE MONUMENT COMMEMORATIF DE LA CHAUME VERTE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'installer un drapeau sur mât, permanent, au monument commémoratif à la stèle de la Chaume Verte.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la commémoration du 80^{ème} anniversaire des combats de la Libération.

La commune peut solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre des CTD, en vue de financer cette acquisition.

Le Conseil municipal unanime, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en vue de financer l'acquisition d'un pavillon sur mât, dont le montant est estimé à :

➤ **541,00 € H.T., soit 649,20 € T.T.C.**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 19/09/2023
Publication le : 19/09/2023

Fait et délibéré à Jourgnac, le 15 septembre 2023
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Francis THOMASSON

